



PÔLE FORMATIONS

FORMATION EAD

Thématique

- ☐ COMPETITIONS
- ☒ FORMATIONS
- ☐ JEUNESSE
- ☐ DEVELOPPEMENT ET RESPONSABILITE
- ☐ GESTION ET ENGAGEMENT
- ☐ DIRECTOIRE

Destinataires

- ☒ Présidents
- ☒ Secrétaires
- ☐ Trésoriers
- ☐ AUTRE...

Nombre de pages : 1

Nombre de pièces jointes : 0

☒ Information

☐ Action à mener par le destinataire :

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Depuis la saison 2022/2023, la FFBB a mis en place le Pacte Officiels #TousEngagés qui prévoit un engagement annuel de contribution des clubs à la formation des arbitres, à savoir présenter un ou deux nouveaux arbitres stagiaires qui devront suivre la formation départementale avec assiduité jusqu'à l'examen au cours de la saison concernée.

Les clubs qui n'honorent pas leur engagement sont sanctionnés financièrement d'une pénalité de 250 € par arbitre manquant ou n'ayant pas été assidu jusqu'à l'examen. L'intégralité de chaque pénalité de 250 € est reversée intégralement aux Fonds de Développement de l'Arbitrage du Comité, de la Ligue et de la FFBB.

Rappel des engagements des clubs vis à vis de la formation d'arbitres :

- Les clubs qui comptent **moins de 80 licenciés** au 31 mars de la saison précédente doivent présenter au moins 1 nouvel arbitre Stagiaire Départemental sur la saison concernée ou la saison suivante.
- Les clubs qui comptent **de 80 à 300 licenciés** au 31 mars de la saison précédente doivent présenter au moins 1 nouvel arbitre Stagiaire Départemental pour la saison concernée.
- Les clubs qui comptent **plus de 300 licenciés** au 31 mars de la saison précédente doivent présenter au moins 2 nouveaux arbitres Stagiaires Départementaux la saison concernée.

En Vendée, les formations répondant à cette obligation sont les suivantes :

- Camp d'arbitre départemental : du 7 au 11 juillet 2025 à la MFR de St Gilles Croix de Vie. En pension complète, examens écrits et oraux passés le vendredi du stage. Session terminée.
- **Formation Examen Arbitre Départemental (inscription possible jusqu'au 05/09/2025) :**
<https://forms.office.com/e/MmE6H5vjj1> :
 - Séance 1, le samedi 13/09/2025, journée entière, apporter son pique-nique
 - Séance 2, le samedi 11/10/2025, 9h00-12h00
 - Séance 3, le samedi 15/11/2025, 9h00-12h00
 - Séance 4, le samedi 13/12/2025, journée entière, apporter son pique-nique
 - Séance 5, le samedi 17/01/2026, 9h00-12h00, préparation à l'examen
 - Séance 6, le samedi 07/02/2026, 9h00-12h00, préparation à l'examen
 - Séance 7, le samedi 07/03/2026, examen

Ces formations départementales ont pour contenu :

- La connaissance du règlement
- La mécanique de l'arbitrage
- Les droits et devoirs des arbitres : exemplarité par la tenue, le comportement, l'attitude...
- Des séances terrains et des séances théoriques
- La gestion des acteurs : joueurs, entraîneurs, table de marque
- La préparation aux examens

Pour valider l'Examen Arbitre Départemental il y a :

- un examen écrit : QCM de 20 questions, 1h est attribuée pour y répondre.
- un examen oral : temps de préparation 10 mn, temps de passage de 10 mn, tirage au sort d'un sujet sur le règlement parmi 10 possibles.
- Le e-learning EAD disponible sur la plateforme Teach-Up.
Ci-joint le lien de la plateforme :
<https://ffbb.teachup.com/play/Acces-TeachUp-Pays-de-la-Loire20252026>
- Une validation terrain : lors d'un match officiel, un observateur vient valider l'officiel en formation.

Avant de rentrer en formation EAD, une personne peut être arbitre club ou valider son e-learning « arbitre club » via la plateforme Teach-Up, utiliser le lien précédemment cité pour y accéder.

Un arbitre départemental (stagiaire ou non) n'a pas de match minimum à faire dans sa saison, cependant plus il arbitre, plus il sera à l'aise dans sa pratique.

Pour les désignations : il gère ses indisponibilités comme il le souhaite, chaque arbitre a un compte personnel sur FBI et doit cocher minimum 1 mois à l'avance les jours où il ne peut pas arbitrer. S'il respecte le délai demandé, il ne sera pas désigné sur ces journées-là. Il ne sera pas tenu compte de ce délai (d'1 mois) en cas de blessure ou de maladie.

Un arbitre départemental peut ensuite être un acteur majeur de votre club en montant une école d'arbitrage ou en participant à celle existante. Il peut également participer aux formations proposées par le comité en tant qu'officiel. Il peut évoluer vers les tournois 3x3 et devenir Ref ou évoluer dans le 5x5 en passant l'Examen Arbitre Régional dans un premier temps, continuer vers un niveau fédéral par la suite...

Pour tous renseignements veuillez contacter Elodie Chouteau : echouteau@basket85.fr ou au 06.11.67.44.12.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bénédicte DUBOIS Assistante Administrative et comptable	Elodie CHOUTEAU CTF en charge des Officiels	Freddy CLAVIER Responsable des Officiels
Référence	2025-07-09 – NOTE PFCO – FORMATION EAD - BD	